

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Plan de Protection de l'Atmosphère - Consultation de la Communauté Urbaine
de Bordeaux par M. le Préfet - Approbation**

Monsieur GUICHARD présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du décret d'application de la loi sur l'air du 25 mai 2001, et conformément aux dispositions des articles L 220-1 et L 222-4 du Code de l'Environnement, M. le Préfet de la Gironde a mis en place, en janvier 2002, un comité technique chargé de suivre l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération bordelaise (53 communes).

ELABORATION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Le Plan de Protection de l'Atmosphère a été établi par une commission départementale assistée de six groupes de travail et d'un comité de suivi, composé de la DRIRE, des DDASS et DRASS, de la DREA, de la DDE, de l'ADEME, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté Urbaine.

La Communauté Urbaine a participé aux travaux de cinq groupes de travail et animé un sixième :

- 1) groupe de travail Information : animateur : Préfecture
- 2) groupe de travail Cartographie : animateur : A'Urba
- 3) groupe de travail Pollutions sources fixes : animateur : DRIRE
- 4) groupe de travail Transports : animateur : CUB-DDDEU
- 5) groupe de travail Santé : animateur : DDASS et DRASS
- 6) groupe de travail Evaluation et surveillance : animateur : AIRAQ.

Le groupe de travail Transport comptait une trentaine de participants qui comprenait, non seulement les administrations et services précités, mais également les services représentatifs des activités relatives à l'aviation, à la navigation, au trafic ferroviaire, aux transports routiers de marchandises, aux transports en commun, des associations d'usagers ainsi que des maires des communes de l'agglomération.

Les projets de conclusion du groupe de travail Transport ont été transmis aux participants pour validation, puis ont été transmis au Préfet et présentés en comité technique.

Ensuite, les analyses et préconisations émises par les six groupes de travail ont été présentées sous la forme d'un document synthétique « Projet de Plan de Protection de l'Atmosphère », que M. le Préfet a adressé, pour avis, en mai 2004, à l'ensemble des membres.

Le document définitif fut ensuite présenté en commission plénière, le 14 septembre 2004.

Ainsi, le dossier mis actuellement à l'enquête est le résultat d'une concertation à laquelle la Communauté Urbaine de Bordeaux a été étroitement associée, et dont les conclusions reprennent des avis émis par les groupes de travail.

OBJECTIFS

L'objectif de ce Plan, établi en cohérence avec le Plan des Déplacements Urbains, est l'établissement des mesures pouvant être prises pour :

- ramener, à l'intérieur des zones concernées, les niveaux de concentration en polluants de l'atmosphère à des niveaux inférieurs aux valeurs limites fixées par décret,
- utiliser l'énergie de manière plus rationnelle,
- définir les modalités de déclenchement de la procédure d'alerte.

Ce plan fixe également les objectifs de réduction des polluants pour respecter des valeurs limites ou ramener les niveaux de concentration des polluants à des valeurs inférieures à celles fixées par la réglementation.

Les objectifs sont les suivants :

Dioxyde de soufre : réduction globale des émissions de 20 % à l'horizon 2010 par rapport au bilan 1994.

Dioxyde d'azote : réduction globale des émissions de 20 % à l'horizon 2010 par rapport au bilan 1994.

Composées Organiques Volatils (COV) : réduction globale des émissions de 40 % à l'horizon 2010 par rapport au bilan 2000.

Métaux : L'objectif est de réduire de moitié les émissions dans l'atmosphère des métaux toxiques (plomb, cadmium, mercure...) à l'horizon 2010 par rapport au bilan 1998.

Monoxyde de carbone : réduction globale des émissions de 10 % à l'horizon 2010 par rapport au bilan 1994.

Poussières (PM 10) : réduction globale de 20 % des émissions de particules dans l'atmosphère, à l'horizon 2008 par rapport au bilan 2002.

MESURES – IMPLICATION POUR LA COMMUNAUTE URBAINE

Les mesures proposées sont réalistes et applicables, et en phase avec les actions lancées par la Communauté Urbaine au titre du PDU, du PDE et de la Charte pour l'environnement vers le développement durable.

Ces mesures s'articulent autour de 6 thèmes :

1. Intervenir pour réduire les émissions
2. Sensibiliser pour changer les comportements
3. Surveiller et contrôler pour maîtriser les consommations
4. Améliorer la surveillance et la connaissance
5. Structurer et assurer le suivi du PPA
6. Procédure « alerte air » concernant les 53 communes de la zone du PPA.

On peut citer, notamment, les actions suivantes :

- favoriser la mise en place des PDE
Objectif : préconiser le recours aux véhicules individuels non polluants, le covoiturage ou d'autres modes de déplacements moins polluants.
- renforcer les contrôles relatifs aux stationnements gênants sur la voie publique
Objectif : améliorer la fluidité du trafic automobile et limiter les « engorgements » responsables d'un accroissement des émissions.
- faire respecter les règles de stationnement et de vitesse
Objectif : améliorer la fluidité du trafic automobile et limiter les émissions polluantes.
- renforcer les actions locales visant à réduire les émissions des précurseurs de l'ozone,
Objectif : réduire la pollution de l'ozone.
- appliquer les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France relatives à la ventilation des parkings souterrains
Objectif : réduire l'exposition des usagers des parcs souterrains aux émissions polluantes.
- diffuser des recommandations au grand public sur les comportements individuels à modifier
Objectif : limiter l'usage de solvant, de bombes aérosols, des pesticides et insecticides.

PROPOSITIONS

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, d'adopter l'amendement suivant :

“Les objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère manquent d'ambition et sont notamment très en dessous des engagements européens de la France : la directive européenne du 23 octobre 2001 prévoit une réduction des émissions françaises en 2010 de 50% pour le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote, et de 40% pour les C.O.V, par rapport aux émissions de 1999.

Les mesures proposées ne sont pas assez volontaristes et doivent être complétées par une meilleure prise en compte du développement des transports collectifs, des déplacements doux et de la réduction du trafic automobile.

Elles doivent aussi prendre en compte la nécessaire réduction des émissions des secteurs résidentiel et tertiaire”.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JANVIER 2006**

M. Max GUICHARD